



Affaire domaniale

Par Arantere

NB : je voudrais préciser que l'attestation qui m'a été remise ne comporte aucune mention indiquant qu'au cas où je ne faisais pas de réalisation dans le délai imparti, je ne serais pas remboursé de la somme que j'ai déboursée lors de l'achat.

Par Isadore

Bonjour,

Il semble manquer quelques précisions pour la compréhension du sujet.